

Pôle culture
Direction musées et patrimoine
Rapporteur : Catherine GENTILE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_309
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

44 - ÉTUDE ETHNOLOGIQUE AUTOUR DU CHALUTIER JACQUES-LOUISE CONVENTION DE PARTENARIAT

En 2021, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a fait l'acquisition du chalutier de pêche « Le Jacques-Louise » auprès de l'association éponyme afin d'entamer sa restauration. Mis à l'eau en 1959 et désarmé en 1991, le chalutier Jacques-Louise a été inscrit au titre des monuments historiques en 1996, puis classé en 2015. Des renforts de la coque ont été réalisés en 2022 et un taud a été posé à l'été 2023 pour préserver l'existant.

« Le Jacques-Louise » est l'un des derniers vestiges de ce type de chalutier à pêche latérale ainsi que le témoin de la grande période de la pêche au large de la ville de Cherbourg. La flottille cherbourgeoise comptait plus de 40 chalutiers hauturiers dits classiques. Ces navires de travail, devenus obsolètes, ont disparu dans les années 1990. Sa construction, avec ossature en bois, dans les chantiers Bellot situés quai Lawton-Collins, en fait également un témoignage des savoir-faire des charpentiers de marine locaux.

Au-delà de l'objet en lui-même, la ville souhaite sauvegarder et transmettre un pan de l'histoire humaine du chalutier, à travers une enquête ethnographique, c'est-à-dire une collecte d'archives et de témoignages d'hommes et de femmes ayant participé à la construction et/ou à l'exploitation du bateau. Cette collecte participera à la réflexion sur le projet de restauration et de mise en valeur du chalutier, qui est en cours de définition.

Afin de mener à bien cette enquête et pour garantir un travail de qualité à la fois dans la démarche scientifique et dans le traitement des informations, la ville s'est rapprochée de l'Ethnopôle, pôle de l'EPCC La Fabrique de patrimoines en Normandie, qui a pour mission de connaître, mettre en valeur et transmettre les patrimoines culturels immatériels de la région. L'un de ses axes de recherches privilégiés est l'anthropologie maritime et littorale.

La mission, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la maîtrise d'œuvre par l'Ethnopôle, vise à collecter les témoignages d'acteurs ayant eu un lien avec l'histoire du chalutier Jacques Louise, à en analyser et synthétiser les contenus et à indexer ces contenus pour les rendre consultables par le public. L'enquête ethnographique mettra particulièrement en lumière les implications du passage des chalutiers classiques aux chalutiers contemporains, notamment pour les équipages. La collecte d'archives et de témoignages sera dirigée par un.e chargé.e de mission de La Fabrique de patrimoines en Normandie et conduite de janvier à mars 2024.

Les coûts de l'enquête ethnographique sont estimés à 20 000 € (52 jours/homme pour le/la chargé.e de mission et frais de déplacements). Le financement de l'opération est assuré de la façon suivante :

- ville de Cherbourg-en-Cotentin : 10 000 € (50 % en 2023, 50 % en 2024). Les crédits sont prévus au budget 2023 sur la ligne 45252 ;
- La Fabrique de Patrimoines en Normandie : 10 000 €

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le principe de l'opération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec La Fabrique de patrimoines en Normandie.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_309-DE

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h02		Nombre de votants : 55	
Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 1 Didier PERRIER	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Etude ethnologique autour du chalutier Le Jacques-Louise CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, sise 10 place Napoléon, 50108 Cherbourg-en-Cotentin, représentée par Monsieur Benoît ARRIVE, Maire, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2023,

Ci-après dénommée la Ville,

ET

La Fabrique de patrimoines en Normandie, établissement public de coopération culturelle pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie, sise Abbaye-aux-Dames, place Reine Mathilde, 14 000 Caen, représentée par M. Benjamin FINDINIER, son directeur,

Ci-après dénommée La Fabrique de patrimoines,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

En 2021, la Ville a fait l'acquisition du chalutier de pêche « Le Jacques-Louise » auprès de l'association éponyme, afin d'entamer sa restauration. Des renforts de la coque ont été réalisés en 2022 et un taud posé à l'été 2023 pour préserver l'existant.

Mis à l'eau 1959 et désarmé en 1991, le chalutier Jacques-Louise est inscrit au titre des Monuments historiques depuis 1996 et classé depuis 2015. Il s'agit de l'un des derniers vestiges de ce type de chalutier à pêche latérale ainsi que le témoin de la grande période de la pêche au large de Cherbourg. La flottille cherbourgeoise comptait plus de 40 chalutiers hauturiers dits classiques. Ces navires de travail, devenus obsolètes, ont disparu dans les années 1990. Sa construction avec ossature en bois dans les chantiers Bellot de Cherbourg (situés quai Lawton Collins) en fait également un témoignage des savoir-faire des charpentiers de marine locaux.

Au-delà de l'objet en lui-même, il s'agit pour la collectivité de sauvegarder et transmettre un pan de l'histoire humaine de la ville, à travers une collecte d'archives et de témoignages, qui participera à la réflexion sur les projets de restauration et de mise en valeur du chalutier en cours de définition.

La Fabrique de patrimoines en Normandie

La Fabrique de patrimoines en Normandie est un Établissement Public de Coopération Culturelle au service du territoire régional, de ses habitants et de leurs institutions. L'établissement, créé en 2015, est organisé autour de trois pôles dont les maîtres mots sont « connaître, conserver, transmettre et partager » : Le Labo, pôle conservation, restauration & imagerie scientifique, le Réseau des musées de Normandie, et l'Ethnopôle. L'Ethnopôle a une mission de connaissance, de mise en valeur et de transmission de la dimension ethnographique et des patrimoines culturels immatériels de la Région. Les axes de recherches privilégiés sont l'anthropologie maritime et littorale, les identités professionnelles et le patrimoine culturel immatériel ainsi que la diffusion des connaissances ethnographiques contemporaines (par le biais du festival Altérités). S'y ajoute le projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands mis en place par la Région Normandie.

Article 1 : Objet de la convention

Considérant leur communauté d'intérêt, les parties ont décidé de s'associer pour mettre en œuvre une étude ethnologique autour du chalutier « Le Jacques-Louise ». Cette étude vise à collecter les témoignages d'acteurs ayant eu un lien avec l'histoire du chalutier, à en analyser les contenus pour en faire une synthèse à l'attention de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, mais également à en indexer les contenus pour les rendre consultables par le public. L'enquête ethnographique mettra en lumière à travers cette étude mémorielle les implications du passage des chalutiers « classiques » aux chalutiers contemporains, notamment pour les équipages.

Article 2 : Conduite du projet et maîtrise d'œuvre

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin assure la maîtrise d'ouvrage de la recherche ethnologique et de sa valorisation.

La Fabrique de Patrimoines en Normandie, partenaire associé à la démarche, assure la maîtrise d'œuvre de la recherche et de la collecte de mémoire orale.

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin associe la Fabrique de patrimoines en Normandie au comité de pilotage de l'étude.

Article 3 : Exploitation et conservation des données ethnologiques

Les parties pourront exploiter librement, dans le cadre de leurs activités scientifiques et culturelles respectives, les données issues de l'étude, sous réserve de respecter les droits des personnes interrogées et la propriété des documents collectés (films, images, documents manuscrits et imprimés, enregistrements), selon les autorisations recueillies par le chargé de mission et les différents participants au projet.

Article 4 : Coût de l'étude et répartition financière

L'opération de collecte de mémoire et d'archives est prévue pour être conduite de janvier à mars 2024. En ETP, le temps de travail du chargé de mission mis à disposition du projet par la Fabrique de patrimoines en Normandie est estimé à 3 mois (52 jours à 360€), représentant un cout chargé de 18 720€ auquel il faut ajouter les frais de déplacement estimés à 1 280€, soit un cout total de 20 000€. Ce montant ne prend pas en charge le cout de la numérisation des données ethnographiques.

Le financement de l'opération est assuré de la façon suivante :

- Ville de Cherbourg-en-Cotentin : 10 000€
- La Fabrique de patrimoines en Normandie : 10 000€

La Fabrique fera appel aux fonds de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin par l'émission de titres de recettes selon l'échéancier indicatif suivant :

- Début décembre 2023 : 50%, soit 5 000 € TTC
- Début avril 2024 : 50%, soit 5 000 € TTC

Article 5 : Prolongement de l'étude

Les parties conviennent d'examiner ensemble les conclusions de l'étude et d'envisager conjointement les prolongements culturels ou scientifiques qu'il conviendra de lui donner.

Article 6 : Communication

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens de communication interne et externe nécessaire à la réalisation et à la promotion de cette étude ethnologique. Elles s'engagent à mentionner leur partenariat dans toutes les actions de communication en relation avec l'objet de la convention.

Article 7 : Litiges

En cas de divergence sur l'interprétation des clauses de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation.
A défaut d'accord, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Caen.

Fait en deux exemplaires originaux

Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin
M. Benoît Arrivé, maire

Pour La Fabrique de patrimoines en
Normandie
M. Benjamin Findinier, directeur

Date : __ / __ / ____

Date : __ / __ / ____

à

à